

**VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FÉVRIER 2013**

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 10 janvier 2013.

**I - Pôle Ressources**

***Ressources Humaines***

1.1 - Personnel communal - participation à la mise en concurrence par le Centre Interdépartemental de Gestion d'un contrat d'assurance statutaire.

**II - Pôle Services à la population**

***Affaires scolaires***

2.1 - Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 - réforme des rythmes scolaires - demande de dérogation pour une application à la rentrée de septembre 2014.

2.2 - Participation communale aux dépenses de fonctionnement d'un établissement privé sous contrat d'association.

**III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports**

3.1 - Convention de partenariat entre le Racing Métro 92 et la commune de La Garenne-Colombes.

**IV - Pôle Services Techniques**

***Voirie, Propreté, Espaces verts***

4.1 - ZAC des Champs-Philippe - autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'aménagement sur les espaces publics du secteur Belgique-Kléber-Barrilliet.

4.2 - ZAC des Champs-Philippe - autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif aux travaux sur les espaces publics du secteur sud : aménagement qualitatif de rues, création de jardins, d'aire de jeux et placette publique.

4.3 - ZAC des Champs-Philippe - autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif aux travaux sur les espaces publics du secteur nord : aménagement qualitatif de rues, parvis de la salle de spectacle et de l'école René Guest.

***Urbanisme***

4.4 - ZAC des Champs-Philippe - autorisation donnée à M. le Maire de déposer des demandes de permis de démolir pour les biens sis :

- 5, avenue Marcelline-Binet,

- 30, rue Jules-Ferry,

- 2, rue Veuve-Lacroix / 32, rue Jules-Ferry,

- 79, rue Bonnin,

- 73-73 bis, rue Bonnin,

- 1, rue des Bleuets.

4.5 - ZAC des Champs-Philippe - autorisation donnée à M. le Maire de déposer une demande de permis de démolir pour les biens sis :

- 31, rue Pasteur,

- 2, rue des Bleuets.

4.6 - ZAC des Champs-Philippe :

- Dénomination de la nouvelle voie « rue Armand-Peugeot » ou, le cas échéant, « rue de l'Abbaye de Saint-Denis »,

- Dénomination de la nouvelle place « place des Champs-Philippe »,

- Dénomination de l'esplanade entre l'immeuble sis place de Belgique et l'école Ernest Renan « esplanade Ernest-Renan »,

- Dénomination de la promenade créée entre la rue Paul-Prouteau et la rue Pierre-Sémard « promenade Marcelline-Binet »,

- Dénomination de la salle de spectacle « Théâtre de La Garenne ».

**V - Divers**

5.1- Décisions.

## 5.2 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 heures 05, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

### **M. le Maire**

Mesdames et Messieurs, je vous propose d'ouvrir cette séance. Je vous donne lecture des délégations : M. de Boutray à M<sup>me</sup> Raimbault ; M. Dransart va arriver et, s'il n'est pas encore arrivé, à M<sup>me</sup> Gaillabaud ; M. Pinta à M<sup>me</sup> Lioret ; M. Graux à M<sup>me</sup> Vingering ; M. Ballin à M. Zacaropoulos ; M. Barraquand à M. Citerne ; M<sup>lle</sup> Haberah à M<sup>lle</sup> Bachelet ; M<sup>lle</sup> Naturel à M. Ranji ; M. Fouillard à M. Macé.

Je crois que je n'ai oublié personne.

Il nous faut un secrétaire de séance.

Monsieur Dubois, vous êtes candidat.

Est-ce que vous avez d'autres candidats contre M. Dubois ? Personne. Je vous remercie.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 10 janvier 2013.**

### **M. le Maire**

Je vous propose d'adopter, s'il n'y a pas de commentaire, le PV de la fois dernière.

Des remarques ?

Oui, je vous en prie, Monsieur Conway ?

Bonsoir.

### **M. Conway**

Bonsoir, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je voulais revenir sur la dernière phrase du compte rendu où on parlait de la programmation des Conseils Municipaux.

J'avais salué en son temps une première à La Garenne-Colombes qui était la communication longtemps à l'avance des dates de trois Conseils Municipaux. J'avais reçu, en effet, le 11 octobre un message avec le planning prévisionnel des Conseils Municipaux du quatrième trimestre 2012. Autant de repères qui ont permis de m'organiser en conséquence, que ce soit en tant que professionnel (organisation notamment des déplacements en province et à l'étranger), en tant que conseiller municipal (prise de rendez-vous et organisation de réunions) ou tout simplement dans ma vie personnelle (invitations et sorties).

Malheureusement, les pratiques antérieures sont de nouveau d'actualité. Je n'ai reçu que le vendredi 8 février, en début de soirée, la date du Conseil Municipal de ce soir, Conseil qui se tient très exactement cinq jours francs après.

Pour assister à ce Conseil et ainsi représenter la liste que je conduis et qui avait recueilli 10 % des suffrages, j'ai dû réorganiser en dernière minute l'agenda de mes rendez-vous d'affaires organisés dans le cadre d'un salon qui se tenait aujourd'hui à Orly.

Cette notification tardive de la date s'était déjà produite pour le Conseil du 10 janvier : réception de l'ordre du jour le vendredi 4 en fin de journée. En fait, grâce à une réunion du CCSPL qui s'était tenue la veille, M. Hervo, qui présidait la séance en votre absence, n'avait alors pas pu éviter de nous indiquer, à M<sup>me</sup> Naturel et moi-même, la date et l'heure du Conseil un jour plus tôt que prévu. Quel bonheur !

En dehors de cet aspect comique, cet événement montre à l'évidence votre réticence à faciliter la mission des conseillers municipaux d'Opposition. Ce qui nous semblait n'être qu'une question d'organisation, liée à la primauté de vos multiples activités et des contraintes que cela engendre, se double donc ici d'une volonté de nuire, quitte à être aux antipodes de vos théories macroéconomiques, à savoir que les entreprises sont créatrices de valeur et qu'il convient de faciliter leur développement. À moins que vous considériez comme illégitime la présence de chefs d'entreprise ou de managers dans les Conseils Municipaux, dès lors qu'ils ne sont pas d'accord avec certaines de vos décisions.

Je vous rappelle le texte du Règlement intérieur, pourtant bien timoré, qui prévoit dans son premier article - je cite : « *Le planning prévisionnel des réunions du Conseil est communiqué régulièrement à l'ensemble des élus.* »

Quelle attitude allez-vous adopter à la veille du démarrage officiel de la période électorale, avec la contrainte pour les candidats d'organiser des réunions publiques ? J'ai encore en mémoire la fixation de la réunion du CCSPL du 11 décembre, réunion notifiée le 4, alors que j'avais annoncé plus d'un mois avant la tenue d'une réunion publique ce même 11 décembre.

Allez-vous continuer d'adopter ce genre de comportement ? Vous ne savez peut-être pas comment faire autrement !

Mais comment fait Nanterre pour afficher la date de leur Conseil près d'un mois avant ?

Monsieur le Maire, prenez également contact avec les maires des communes voisines : Bois-Colombes, qui l'annonce d'une réunion sur l'autre, ou Nanterre, encore une fois. Vous trouverez certainement une solution.

Moi, ce soir, j'ai juste une question bien précise à vous poser : depuis quand avez-vous fixé cette date du 14 février ? Aurez-vous le courage d'y répondre avec précision ?

Je vous remercie.

### **M. le Maire**

Merci.

Y a-t-il d'autres remarques concernant l'approbation du procès-verbal ? Pas d'autres remarques ? Bien.

Écoutez, je vais vous répondre très rapidement, Monsieur Conway.

D'abord, je vous rassure, tout ne peut malheureusement pas tourner autour de votre agenda. Je le regrette réellement, soyez-en assuré ! Si je pouvais vous donner les dates très à l'avance, je le ferais ; nous vous les donnons aussi tôt que c'est possible.

Quand cette date a-t-elle été fixée, celle d'aujourd'hui ? Je n'en ai vraiment aucune idée. Il faut demander au Secrétariat général qui a fixé cette date en fonction des impératifs des services aussi. L'affaire est beaucoup plus compliquée que cela.

Maintenant, si vous découvrez que le mandat municipal a des implications ou sur votre vie professionnelle ou sur votre vie personnelle, je vous le confirme, c'est malheureusement le prix à payer de l'action municipale. C'est vrai, nos soirées sont rarement libres, en tout cas les miennes, et il est nécessaire que nous consacrons ce temps.

Je note, Monsieur Conway, votre demande. Je veux vous dire simplement ici, tout à fait officiellement, que, dès lors qu'il sera possible de vous la donner le plus tôt possible, ce sera fait. Et j'essaie de vous donner ces dates prévisionnelles le plus possible. Quand ce n'est pas possible, ce n'est pas possible ! Je fais de mon mieux, soyez-en certain.

Merci infiniment.

Oui, Monsieur Macé ? D'ailleurs, Monsieur Macé, vous pouvez me dire : à Clamart, on les donne combien de temps avant ?

(Rires.)

**M. Macé**

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, bonsoir.

Ça y est, on est reparti sur Clamart ! C'est encore, comme d'habitude ! Mais je vais répondre, ne vous inquiétez pas !

Ce que l'on peut constater une nouvelle fois ce soir, c'est que le Règlement intérieur du Conseil Municipal, que vous avez présenté et fait adopter par votre Majorité, prévoit des choses très précises sur la tenue et l'information des réunions du Conseil Municipal.

Comme le dit notre collègue, ces dispositions, adoptées par vous, ne sont, une nouvelle fois, pas respectées. Cela ne date même pas de... j'allais dire : on a eu une seule fois, comme l'a rappelé, Christophe Conway, en octobre 2012, un... j'allais dire... planning prévisionnel, mais cela a été la seule fois depuis 2008.

Nous sommes, depuis ce mandat-ci, avec le Règlement intérieur du Conseil Municipal de ce mandat, dans le non-respect en continu, on peut quasiment le dire de cette manière-là, de cette disposition.

Que les agendas des uns et des autres soient difficiles, que le vôtre soit d'autant plus compliqué, et nous savons pourquoi, avec vos nombreux mandats et activités professionnelles cumulées, évidemment, complexifie la tenue régulière des Conseils Municipaux de cette ville.

On peut prendre plusieurs exemples, et je vais continuer la liste indiquée par notre collègue Christophe Conway.

Levallois-Perret, un mois et demi avant - je dis bien « un mois et demi avant » -, sur les panneaux lumineux, la date du Conseil Municipal est annoncée.

Que je sache, M. Balkany n'est pas que maire de Levallois-Perret ; il est aussi député, donc il a aussi d'autres contraintes, mais il arrive à s'organiser, lui en tout cas, peut-être pas vous à ce moment-là, sur une date prévisionnelle et où, en plus, d'ailleurs les habitants sont mis, dès le départ et bien avant, au courant de cette date du Conseil Municipal.

Je vais donner un autre exemple, comme, *a priori*, cela vous dérange : à Clamart, qu'est-ce qu'il se passe ? Le Conseil Municipal est informé *via* le bulletin municipal des élus d'un mois avant la date du Conseil Municipal. Vous voyez, c'est régulier, c'est le dernier mercredi de chaque mois. Voilà, c'est un principe qui a été adopté et tout le monde l'applique.

Que je sache, le maire de Clamart n'est pas que maire de Clamart, il a aussi d'autres responsabilités, mais il est toujours présent.

Voilà, on est bien dans des organisations possibles.

Vous, en fin de compte, *a priori*, il y a une difficulté de tenue d'agenda. Cela peut se régler, cela, *a priori* ! Je ne vois pas pourquoi cela ne peut pas se régler.

Surtout, il faudrait appliquer le règlement du Conseil Municipal ; c'est quelque chose qu'on vous demande.

Après, que ce soient des dates prévisionnelles, moi, je suis d'accord ; que ces dates puissent évoluer en fonction d'impératifs, je suis totalement d'accord ; mais on aura au moins une première idée, une première indication de date de Conseils Municipaux.

Je n'ose pas croire que vos collègues, et que nos collègues de la Majorité municipale, attendent à la dernière minute et ne sont au courant qu'à la dernière minute de la date des Conseils Municipaux. Comme tout le monde, certains ont des contraintes, ont une organisation professionnelle et familiale. Ils ne peuvent pas attendre la décision de Philippe Juvin de dire : « Ce soir, il y aura Conseil Municipal. » Je pense que ce n'est pas raisonnable et, en toute organisation logique, on doit avoir un planning prévisionnel que vous devriez, parce que vous vous êtes engagé... à nous donner.

Je constate qu'une nouvelle fois, cela pose problème. Il ne fallait surtout pas, à ce moment-là, proposer un Règlement intérieur du Conseil Municipal qui prévoyait cette disposition et qui n'est toujours pas appliquée.

C'est ce que nous dénonçons d'un commun accord, avec notre collègue Christophe Conway, parce ce n'est pas normal.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

(*M<sup>me</sup> Juvín-Marleix demande la parole.*)

Oui, allez-y !

**M<sup>me</sup> Juvín-Marleix**

Merci, Monsieur le Maire.

En tout cas, cela ne va jamais. En entendant l'Opposition, cela ne va jamais.

On fournit les documents cinq jours avant, cela ne va pas ; c'est conforme au Règlement intérieur, eh bien, cela ne va pas !

Il y a un règlement intérieur, il y a des délais, c'est ceux-là, je n'y peux rien.

Vous allez nous dire : « En cinq jours, c'est trop peu pour préparer. »

Si vous voulez, cet argument-là, il faut vraiment que l'Opposition se pose, en toute bonne foi, la question de savoir si elle peut vraiment travailler d'arrache-pied, parce que c'est vrai que cela demande énormément de travail, comme le disait M. le Maire il y a un instant ; on n'a pas de soirées libres pour soi quand on travaille dans une municipalité.

Alors, quand on brigue, j'ose espérer que l'Opposition ne briguera pas, le mandat municipal l'année prochaine, il faut vraiment se poser la question de savoir si on est vraiment libre de tout lien, pour pouvoir se consacrer totalement à la vie municipale.

Cinq jours : les cinq jours, il faut les travailler et travailler d'arrache-pied son Conseil Municipal.

Ce n'est pas de la mauvaise foi de notre part, c'est une organisation, l'organisation des services également et il faut vraiment, en toute sincérité, en toute honnêteté, se dire : « Est-ce que vraiment je suis fait pour le travail municipal ? », qui est vraiment, c'est vrai, très prenant.

**M. le Maire**

Très bien. Merci beaucoup.

Monsieur Conway, allez-y, 30 secondes, et je vous coupe le micro.

**M. Conway**

C'est simplement : volontairement, j'ai limité le sujet à la date du Conseil et non pas à la transmission des dossiers qui est encore un autre sujet.

**M. le Maire**

Très bien, merci.

**M<sup>me</sup> Juvín-Marleix**

Oui, mais généralement, vous parlez de ce problème-là.

**M. le Maire**

Merci, merci, merci.

Effectivement, il faut du temps.

Non, Monsieur Macé ! 30 secondes.

**M. Macé**

Une nouvelle fois, Madame Juvín-Marleix, vous avez un discours de donneuse de leçon ; c'est assez habituel dans ce Conseil Municipal.

Que je sache, jusqu'à maintenant, nous sommes présents aux réunions du Conseil Municipal, donc je ne vous permettrai surtout pas d'insinuer que nous ne travaillons pas et que nous ne sommes pas présents, ce qui est complètement faux, et nous le démontrons une nouvelle fois ce soir.

Quand vous nous dites qu'on nous envoie les documents cinq jours avant, faudrait-il que je vous rappelle que c'est la loi, donc d'appliquer la loi, Madame Juvín-Marleix, c'est quand même normal ! Un élu de la République est là pour appliquer la loi, donc c'est...

**M. le Maire (coupant la parole)**

Très bien, merci, allez, on y va !

Je vous avais dit 30 secondes ! Merci, Monsieur Macé.

Donc, on passe au vote, très bien : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Tout cela pour un vote positif, comme quoi !

## **I - Pôle Ressources**

### **Ressources Humaines**

#### **1.1 - Personnel communal - participation à la mise en concurrence par le Centre Interdépartemental de Gestion d'un contrat d'assurance statutaire.**

**M. le Maire**

Nous en avons déjà parlé dans une précédente réunion.

Avez-vous des questions particulières ? C'est un peu un serpent de mer.

Non ? Bon, très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

## **II - Pôle Services à la population**

### *Affaires scolaires*

#### **2.1 - Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 - réforme des rythmes scolaires - demande de dérogation pour une application à la rentrée de septembre 2014.**

##### **M. le Maire**

Le point suivant, c'est la réforme des rythmes scolaires, la réforme dite Peillon.

Madame Raimbault, je vous passe la parole.

##### **M<sup>me</sup> Raimbault**

Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, le décret du 24 janvier 2013 prévoit la modification des rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré, avec une semaine de 24 heures d'enseignement sur 9 demi-journées, réparties sur le lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi : maximum 5 heures 30 par jour et 3 heures 30 par demi-journée, une pause méridienne minimum de 1 heure 30.

À cela, s'ajoutent des activités pédagogiques complémentaires de 1 heure par semaine, par groupes restreints, sous la responsabilité des enseignants, qui remplacent les aides personnalisées qui existaient avant, de 2 heures par semaine, et aussi pour faire des activités concernant les projets pédagogiques des écoles.

L'entrée en vigueur de cette réforme est prévue pour septembre 2013. Toutefois, les communes peuvent y déroger avant le 31 mars 2013, pour un report pour l'année scolaire 2014-2015.

C'est ce qui vous est proposé ce soir, afin de pouvoir permettre certaines concertations qui n'ont pas encore eu lieu, notamment avec nos partenaires de l'Éducation Nationale, les associations de parents d'élèves, ainsi que les associations sportives, et d'évaluer le coût financier qui nous est imposé par cette réforme.

Je vous remercie.

##### **M. le Maire**

Merci.

Y a-t-il des remarques particulières à faire ou des commentaires que les uns et les autres souhaitent faire sur le rapport présenté par Monique ? Pas de questions ?

Oui, Monsieur Macé ?

##### **M. Macé**

Ce soir, ce point de l'ordre du jour du Conseil Municipal est un point important et qui doit être traité avec sérieux.

Tout d'abord, il faut faire un certain nombre de constats sur la situation de notre école de la République.

Ce que nous constatons en France, c'est tout d'abord :

- un nombre de jours scolaires pour les enfants inférieur à la moyenne des pays membres de l'OCDE ;
- une semaine qui est regroupée sur 4 jours, alors que, dans un certain nombre de pays toujours membres de l'OCDE, les cours sont répartis sur 5, voire 6 jours ;
- une année scolaire qui est concentrée uniquement sur 36 semaines ;
- un volume horaire annuel dans ce règlement très important qui se situe à 864 heures par an, contre une moyenne entre 774 et 821 heures en moyenne, selon aussi les pays de l'OCDE.

Les spécialistes des questions des rythmes scolaires ont constaté que, en France, le système éducatif jusqu'à maintenant, qui a d'ailleurs été accentué en 2008 avec la suppression du samedi matin d'enseignement par l'ancien gouvernement, est source de problèmes et de concentration pour les enfants.

C'est la raison pour laquelle le ministre de l'Éducation Nationale Vincent Peillon propose cette réforme. Faudrait-il ajouter que cette réforme rentre dans un cadre beaucoup plus important d'une réforme qui s'intitule « la refondation de l'école », permettant de remettre à niveau l'école de la République qui a été largement mise à mal pendant les dix années de gouvernement de vos amis politiques.

Donnons quelques exemples :

- 80 000 postes dans l'Éducation Nationale supprimés ;
- la fin de la formation des instituteurs professeurs des écoles, donc la fin des IUFM ;
- la suppression de plus de 33 000 postes de RASED.

Tout cela doit être reconstruit. Le gouvernement actuel s'y emploie, tout d'abord avec :

- les créations de postes qui ont démarré dès la rentrée de septembre 2012 ;

- de nouveau un projet sur la formation du personnel enseignant ;
- et l'accroissement de nouveaux moyens pour les écoles dans les zones difficiles.

Ce soir, Madame Raimbault, le projet que vous nous présentez et votre décision est évidemment une décision politicienne, et uniquement dans ce cadre-là. C'est bien dommage par rapport aux élèves dont vous devriez être en première préoccupation vis-à-vis d'eux.

Comment se fait-il que nous arrivions le 14 février à cette délibération, alors que nous avons jusqu'au 31 mars pour délibérer sur cette question ? Vous le dites vous-même, Madame Raimbault, dans vos propos, que vous n'avez pas concerté réellement ; vous nous avez indiqué qu'il faut concerter encore, et j'allais dire « que maintenant », les associations de parents d'élèves, le corps enseignant. Tout cela n'a pas eu lieu.

Les dispositions que vous nous proposez ce soir ne sont, une nouvelle fois, sur ce dossier-là, pas très sérieuses.

Pourquoi ne pas avoir attendu le délai prévu par ce décret ? Délai, d'ailleurs, qui a été allongé d'un mois pour permettre justement aux communes de continuer la concertation que vous auriez dû, d'ailleurs, Madame Raimbault, commencer depuis bien longtemps parce que le projet annoncé par le ministère et par le ministre Vincent PEILLON est un projet qui a été annoncé, présenté en première, j'allais dire, approche depuis maintenant plusieurs mois.

Comment se fait-il, à la différence d'autres villes, que vous n'ayez pas lancé une concertation et une information véritable auprès des parents d'élèves ? Qu'il n'y ait eu aucune réunion organisée par la Ville à ce sujet, avec les parents d'élèves et les associations, j'entends ? Comment se fait-il que vous n'ayez pas lancé un questionnaire demandant l'avis des parents sur ces questions ?

Il faut dire, mais nous aurons l'occasion d'en reparler, que le mot « concertation », « élaboration », « co-élaboration », avec les Garennois, vous est une notion totalement étrangère à votre façon de diriger cette ville.

Évidemment que nous demandons ce soir que ce point soit reporté. Il n'y a pas de raison de se précipiter sur cette question : vous avez jusqu'au 31 mars pour nous présenter le résultat d'une véritable concertation. Et en fonction de ce résultat, nous aurons la possibilité de prendre les bonnes décisions, en concertation étroite avec les parents d'élèves et le corps enseignant.

Merci de votre attention, mes chers collègues.

#### **M. le Maire**

Monique, vous avez la parole.

#### **M<sup>me</sup> Raimbault**

Écoutez, Monsieur Macé, je suis un peu étonnée de votre discours. Je crois qu'il y a un problème de communication, notamment dans votre ville, parce que nous avons eu une réunion avec les associations des maires du 92, de l'éducation, et mon homologue demandait justement comment allaient s'organiser les concertations dans les autres communes. Il nous posait la question, donc, apparemment, je ne sais pas comment cela se passe, mais évidemment, ce n'est pas fait certainement chez vous ; et, bien sûr, la majorité des Villes du 92 vont certainement reporter la réforme pour 2014. Alors, que l'on vote maintenant ou au 31, je ne vois pas la différence, d'autant plus que les concertations, elles ont commencé et elles se continuent. Ce n'est pas en un mois de temps que cela va être fait, donc on se laisse le temps, voilà.

Et puis, il ne faut pas oublier une chose : c'est que le décret, Monsieur Macé, il est sorti le 24 mai, avant, on était dans le flou artistique le plus total. Combien d'heures, combien de... est-ce que l'activité périscolaire sera sur la pause méridienne ? Sur la fin des cours ? À quelle heure on commence les cours ? Franchement, même les enseignants ne savaient plus où cela en était.

Voilà, nous faisons nos concertations déjà avec les directeurs d'école, après, avec les associations, comme je pense que cela va se faire chez vous parce que, apparemment, c'était aussi le flou chez vous.

Je vous remercie.

#### **M. le Maire**

Merci.

D'autres personnes veulent-elles la parole ?

Monsieur Conway ?

#### **M. Conway**

Oui, bonsoir.

Ce soir, c'est le... le projet de délibération consiste, en fait, à organiser le démarrage de cette nouvelle disposition en septembre, à la rentrée de 2014.

J'approuve votre décision, dans la mesure où, là, visiblement, qu'on soit au 31 mars ou à fin avril, le délai sera trop court pour traiter dans de bonnes conditions ce sujet qui est complexe. N'oublions pas qu'il y a également toutes les activités sportives périscolaires, l'impact budgétaire et tout cela qui fait que je pense que c'est une mesure raisonnable que de viser dès maintenant une application à septembre 2014.

Je suis aussi très... Je serai très vigilant aussi sur les conditions de concertation parce que je pense que c'est un sujet éminemment sensible, où il y a des intérêts qui sont divergents. Donc, il y a à vraiment se donner le temps de cette approche et notamment en Commission d'Affaires Scolaires, on avait exprimé le fait que soit regardée de plus près la démarche initiée par la Ville de Meudon quant à l'organisation de la concertation. Donc, je souhaite qu'après les directeurs d'école que vous avez consultés, qu'il y ait la même chose vis-à-vis des enseignants, vis-à-vis des parents et vis-à-vis des présidents des associations.

Donc, je voterai pour cette résolution.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Conway.

D'autres remarques ? Pas d'autres remarques ?

Écoutez, moi aussi, je vais vous dire un mot.

Je trouve, Monsieur Macé, que votre prise de parole est quand même une vaste plaisanterie. Vous nous avez lu la petite fiche du Parti Socialiste, expliquant pourquoi il fallait une réforme. Vous nous dites qu'on ne fait pas de concertation, alors que, d'un côté, au contraire, nous nous donnons jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour faire cette concertation.

Enfin, c'est une vaste plaisanterie que de penser qu'on peut faire une concertation en six semaines, avec un nouveau système qui va bouleverser l'organisation du mercredi, bouleverser l'organisation des parents, bouleverser les horaires scolaires, bouleverser les associations garennoises et bouleverser, enfin, la Mairie de La Garenne-Colombes. Il va falloir qu'on prenne en charge toutes ces affaires-là.

Nous avons fait une première évaluation, à la grosse louche, parce que, évidemment, avec un décret qui paraît le 24 janvier, et il faut qu'on prenne une décision quelques semaines plus tard, on est obligé, évidemment, de faire à la grosse louche au début. Nous estimons peut-être aux alentours même de 200 000 euros, pour la Ville de La Garenne-Colombes, le coût de cette réforme.

Alors, ne venez pas nous parler de concertation, c'est une plaisanterie !

Est-ce que le Parti Socialiste, est-ce que M. Peillon a concerté sur ce sujet ?

Les enseignants sont contre ! Les parents d'élèves sont contre ! Les maires sont contre ! Les associations sont contre ! Aucune concertation n'a été faite. C'était dans le programme, il fallait le faire !

Tout cela habillé dans une sorte de discours de refondation de l'école, en disant : on va remettre des postes et, en même temps... qu'on ne remet pas d'ailleurs ! Et en même temps, on va refonder les rythmes scolaires.

Mais tout cela demande de la réflexion.

Enfin, écoutez, vous nous dites : « Cela ne va pas, ces rythmes scolaires. » Moi, je ne sais pas, je ne suis pas spécialiste. Mais comment voulez-vous qu'on le sache et qu'on organise cela en quelques semaines ?

En tout cas, la réforme Peillon est une réforme que le ministre, il est vrai, avait annoncée avant les élections et, quand il a décidé de la mettre en œuvre, en aucune manière il n'a concerté ; et tout le monde se plaint de cette absence de concertation, qui bouleverse totalement une organisation ou familiale, ou scolaire, ou administrative, ou associative.

On ne sait pas comment faire, donc il faut se donner du temps.

Comme M. Conway l'a fait remarquer, l'idée, c'est, au contraire, de se donner du temps pour la concertation jusqu'en septembre 2014.

Parce que, ne nous trompons pas, quand vous dites « concertation », il y a deux sujets :

- la concertation sur le bien-fondé de la loi : ce n'est pas cela qu'on vous demande, Mesdames et Messieurs. La loi, elle est décidée, sans vous ; on ne vous a pas demandé votre avis.
- la concertation, elle est sur la question de savoir comment on va faire pour appliquer la loi, pour faire en sorte que, ou le samedi matin ou le mercredi matin, les cours aient lieu, puissent s'organiser, être financés dans leurs activités périscolaires. La cantine : faut-il une cantine le mercredi, par exemple ? Je ne sais pas, il faut en discuter. Que dit-on aux associations qui recevaient les enfants le mercredi matin ? Vont-elles les recevoir un autre jour ? Comment va-t-on faire avec les équipements sportifs ?

Tout cela, cela nécessite du temps. C'est pour cela que nous vous demandons, avec Monique, de nous donner jusqu'en septembre 2014 le temps de nous organiser parce que nous n'avons pas le temps de nous organiser.

Voilà, Monsieur Macé, dire que nous ne faisons pas de concertation, alors que nous nous apprêtons à en faire et que vous n'en avez pas fait, il fallait oser ! Mais vous l'avez fait, c'est bien !

C'est bien, vous l'avez fait !

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Monsieur le Maire ?

**M. le Maire**

Oui, Monsieur Macé ?

Puis Isabelle Juvin-Marleix.

**M. Macé**

Ce que je constate ce soir, et donc cela confirme ce que j'expliquais tout à l'heure, que, premièrement, vous n'avez pas lancé, au niveau de notre ville, une véritable concertation, que les conseils d'école qui auraient pu se prononcer valablement avant les vacances d'hiver, étant donné qu'il y a des conseils d'école de programmés...

**M. le Maire**

Le décret est du 24 janvier, Monsieur Macé.

**M. le Maire**

... avant les vacances d'hiver, d'ici fin février.

La moindre des choses, c'était d'attendre et que ce point soit inscrit et d'attendre que les conseils d'école, où nous avons des instituteurs, des professeurs des écoles, des représentants des parents d'élèves, s'expriment sur ce point.

Vous considérez, d'une manière unilatérale une nouvelle fois d'ailleurs, que vous avez la bonne solution qui est de dire : « Je demande une dérogation tout de suite. »

Il est dommage que vous n'avez pas mené jusqu'au bout, dans les délais impartis qui étaient jusqu'au 31 mars de cette année, une véritable concertation de savoir ce que les parents en pensaient, ce que des associations aussi, qui assurent un certain nombre, j'allais dire, d'activités le mercredi matin, si c'est la volonté de dire que c'est le mercredi matin parce que cela peut être aussi le samedi matin.

**M. le Maire**

Je l'ai dit.

**M. Macé**

Si on avait lancé une concertation, on aurait su, à un moment donné, quel était aussi un peu le souhait, par exemple, des parents ou des professeurs des écoles.

Pour l'instant, cela, nous ne le savons pas, mais vous avez décidé, à l'instar, à mon avis, des consignes politiques que l'UMP a données, de tout faire pour que cette réforme soit, j'allais dire, empêchée d'application dans les villes que vous dirigez.

C'est pour cela que je dis que, ce soir, nous assistons à une décision purement politicienne. C'est dommage. Cela ne va pas dans l'intérêt des enfants, qui devrait être uniquement notre seule préoccupation.

Je constate que vous, vous appliquez ce qu'on vous a demandé. Dommage ! Je pense qu'on aurait pu faire autrement, qu'on aurait pu attendre le 31 mars.

Le 31 mars, on aurait peut-être pris la décision de demander une dérogation si, au niveau de La Garenne-Colombes, les parents d'élèves et le corps enseignant l'avaient demandé. Vous ne le savez même pas.

Voilà, une nouvelle fois, décision unilatérale, prise sans concertation mais surtout en appliquant ce qu'on vous a demandé : de tout faire pour que cette réforme soit un fiasco. Mais c'est vrai que vous aimez tellement peu l'école de la République que vous en profitez une nouvelle fois.

*(Murmures de désapprobation dans les rangs de la Majorité.)*

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé, pour votre esprit toujours extrêmement modéré. Je vous dirai deux petites choses.

Premièrement, nous avons concerté les directeurs d'école, ainsi que l'inspectrice. Je suis désolé, mais nous l'avons fait et je vais vous dire : leur avis, il est très clair.

D'ailleurs, si vous n'avez pas encore compris, si le Parti Socialiste en est arrivé là, à ne pas comprendre que cette loi était refusée par tout le monde, écoutez, c'est désolant ! Il suffit de lire les journaux et d'écouter les mouvements de grève ; il y en a partout, tout le monde est contre. Cela, c'est sûr qu'il y a l'unanimité, le pays est consensuel !

Le président de la République cherchait le consensus dans le pays, il l'a obtenu : personne ne veut de cette loi.

Deuxièmement, dans cette affaire, ne vous faites pas d'illusion, toutes les Villes, qu'elles soient de droite ou de gauche, ou la majorité, vont demander le report.

Et ce n'est pas qu'on nous l'a demandé, Monsieur Macé. Vous avez lu péniblement tout à l'heure la fiche du Parti Socialiste pour nous dire en quoi il fallait... les arguments que vous pouvez développer, qui sont bien minces. La réalité, c'est que vous nous imposez une loi ; vous imposez une loi aux communes de France, aux parents d'élèves, aux enseignants ; vous imposez une loi à la hussarde, sans vous donner le temps parce que, parce que, parce que. Voilà !

On fait le bonheur des gens malgré eux, c'est un grand classique.

Madame Juvin-Marleix ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

En vous entendant, Monsieur le Maire, tout à l'heure, j'ai eu envie un peu de tempérer la mauvaise foi de M. Macé que vous mettiez en exergue...

**M. Ranji**

Oh, c'est beau !

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

... parce que je me suis dit...

Non, non, mais en l'écoutant à nouveau, finalement, je me suis dit que je suis allée peut-être un petit peu vite !

Parce que, tout à l'heure, j'ai eu l'impression que, très franchement, il reconnaissait sa mauvaise foi, puisqu'il nous disait : « C'est vrai qu'il y a un décret du 24 janvier 2013, cela fait un peu court, mais enfin, bon, vous auriez pu commencer la "négo" avant ! » Cela fait sourire. On allait négocier et se concerter sur quoi ? On ne sait pas. Mais il y a eu tout un petit délayage là-dessus, c'était quand même assez drôle !

Mais, en écoutant à nouveau M. Macé tout à l'heure, franchement, je me suis dit que j'ai péché par faiblesse pour vous, Monsieur Macé !



**M. le Maire**

C'est une déclaration, Monsieur Macé ! *(Rires.)*

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Et un beau jour, en tout cas !

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Monsieur Conway, vous souhaitez la parole ? Je vous en prie !

**M. Conway**

Oui, je revenais... vous citiez que c'était dans le programme, que le président Hollande avait été élu...

**M. le Maire**

Enfin, je crois. Je crois !

**M. Conway**

... et qu'il fallait le faire mais que la moindre des choses, c'était une concertation pour voir comment on va le faire.

Je voulais juste vérifier : vous parlez bien de cette réforme ou vous parlez du parking souterrain place de la Liberté ?

**M. le Maire**

Celui pour lequel vous avez été condamné, c'est cela ?

**M. Hervo**

Vous êtes fier de coincer depuis deux ans, Monsieur Macé !

**M. le Maire**

Celui pour lequel vous avez été condamné : on parle bien du même ?

**M. Conway**

Celui où vous avez dit que c'était dans votre programme et, puisque c'était dans votre programme, qu'il n'y avait pas la peine de faire de concertation, que vous n'avez jamais réuni le conseil de quartier du Centre-Nord, que vous n'avez jamais fait de réunion publique sur ce sujet. C'est de cela dont je parle, effectivement.

**M. le Maire**

Oui, celui pour lequel vous avez été condamné, c'est bien cela, d'accord !

**M. Conway**

Exactement, et pour lequel on a fait appel.

**M. le Maire**

Oui, le plaisir dure, c'est bien !

OK, donc très bien. On peut y aller ? On va passer au vote.

Donc, je vous propose de repousser l'application de la mise en œuvre de cette loi dont vous avez compris tout le bien que je pensais, en tout cas qui va être complexe à mettre en œuvre et il nous faut du temps, tout simplement. Il nous faut du temps à la fois pour nous organiser, pour concerter, pour savoir où on va. L'affaire ne va pas être simple.

Qui est contre ? 4. Très bien, parfait !

M. Ranji regarde bien ce que M. Macé fait.

Il ne faut pas vous tromper !

Oui, Monsieur Ranji ?

**M. Ranji**

Ne vous inquiétez pas pour nous !

**M. le Maire**

Oh, je ne m'inquiète pas !

**M. Ranji**

Nous, on sait travailler ensemble. La concertation, on l'a déjà faite avant, je vous rassure.

**M. le Maire**

C'est bien. La concertation à deux, c'est bien, Monsieur Ranji !

Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

## **2.2 - Participation communale aux dépenses de fonctionnement d'un établissement privé sous contrat d'association.**

**M. le Maire**

Le point suivant, c'est M<sup>me</sup> Raimbault : la participation communale aux dépenses de fonctionnement d'un établissement privé sous contrat. Cela s'appelle Sainte-Geneviève.

Des remarques particulières ? Pas de questions ?

On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

### III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

#### 3.1 - Convention de partenariat entre le Racing Métro 92 et la commune de La Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

Le point suivant, Monsieur Dransart, qui n'a pas pu encore nous rejoindre parce qu'il est coincé dans des embouteillages... difficiles, me dit-on.

C'est la convention de partenariat avec le Racing Métro 92 et la commune de La Garenne-Colombes.

Vous avez reçu. L'idée, c'est que vous savez que le Racing Métro 92 est un grand club de rugby - tout le monde le connaît - qui souhaite s'installer plus durablement dans les Hauts-de-Seine, avec des partenariats, les différentes Villes. Donc, il y a un partenariat, qui ne coûte rien à la Ville, qui s'engage, qui fasse que chacun fait de la communication mutuelle...

Je ne sais pas ce que vous faites, Monsieur Noual. Je vois que vous bougez le bras comme le sémaphore. Qu'est-ce qu'il se passe ?

**M. Noual** (*s'occupant du diaporama*)

J'essaie d'avoir une image.

**M. le Maire**

Ah, vous voulez l'image ? Vous voulez quoi ? Une image de ballon de rugby ? Très bien.

Donc, c'est une convention de partenariat qui ne coûte rien à personne, si ce n'est de bien s'entendre et de se faire de la publicité et de faire de la publicité pour le rugby.

Avez-vous des observations ?

Oui, Monsieur Ranji ?

**M. Ranji**

Bonsoir à tous.

Une petite question simplement : je vois que le Racing Métro 92 va mettre à disposition de la commune 4 places VIP et 25 places pour des matchs. Vous dites que ces places seront diffusées auprès des associations sportives, des jeunes sportifs des écoles, des associations de commerçants de la commune.

Moi, ma question, elle est simple : quelle est la garantie que vous offrez aujourd'hui au Conseil Municipal pour que ces places ne se retrouvent pas ailleurs, pour des personnes qui ne sont pas désignées dans la présente délibération ?

Je vous remercie de votre réponse.

**M. le Maire**

Expliquez-moi un peu, je n'ai pas saisi votre question.

**M. Ranji**

En fait, vous dites que ces places seront distribuées, en gros, à des associations, donc de commerçants, de jeunes sportifs, etc., mais, demain, je ne sais pas, j'imagine, certainement que vous n'avez pas du tout l'intention de faire cela, mais de distribuer, je ne sais pas, à des gens qui ne sont pas intégrés à cette délibération, par exemple, à donner à des amis ou je ne sais pas. Par exemple !

**M. le Maire**

Monsieur Ranji, je vous propose justement de prendre une délibération pour que ce que vous dénoncez n'arrive pas. Je dis... Vous n'avez pas eu le temps, probablement, de totalement comprendre le texte, mais je lis pour tout le monde : « *Ces places seront diffusées auprès : premièrement, des associations sportives ; deuxièmement, des jeunes sportifs ; troisièmement, des écoles ; quatrièmement, des associations de commerçants de la commune.* »

**M. Ranji**

Je vous remercie de votre condescendance.

**M. le Maire**

Monsieur Ranji, vous me laissez finir, s'il vous plaît ?

Donc, voilà, je vous dis qu'elles seront diffusées auprès de ces quatre-là. Je ne peux pas en dire plus. Si vous voulez avoir les matchs, Monsieur Ranji, il faut que vous alliez dans une association sportive, que vous soyez jeune sportif - vous êtes jeune, je ne sais pas si vous êtes sportif -, que vous alliez à l'école - cela, c'est fini...

**M. Ranji** (*coupant la parole*)

Toujours pas ! (*Rires.*)

**M. le Maire**

... et des associations de commerçants de la commune.

Que vous dire d'autre ? Je ne sais pas.

Vous voulez un organe de contrôle pour savoir où les 25 places par an vont, c'est cela ?

**M. Ranji**

Oui, c'est cela. En principe, je suis moi-même toujours étudiant, donc, en principe, je pourrais bénéficier de ces places-là.

**M. le Maire**

Voilà, très bien ! Il fallait le demander plus clairement, Monsieur Ranji, vous aurez une place.

**M. Ranji**

En tout cas, je vous remercie pour votre condescendance, cela me flatte toujours ! *(Rires.)*

Non, moi, très simplement, je ne demande pas forcément un organe de contrôle, mais, apparemment, vous ne savez pas... vous n'avez pas, avec les commissions... D'ailleurs, on le voit avec les commissions d'attribution de places en crèche ou les commissions d'attribution de logements, finalement, cela se fait dans l'opacité.

Là, ma crainte...

**M. le Maire**

Vous voulez une commission d'attribution des places, c'est cela ?

**M. Ranji**

Ce n'est pas ce que je dis !

**M. Houtart**

Vous êtes en train de mentir.

**M. Ranji**

Mais aujourd'hui quelle est la garantie que vous offrez pour que ce soit... allez, disons-le, clairement des élus qui profitent de ces places-là ? Voilà, clairement.

*(Dénégation générale dans les rangs de la Majorité.)*

**M. le Maire**

Monsieur Ranji, la dénonciation pour le plaisir de dénoncer...

**M. Ranji**

Moi, je ne dénonce personne.

**M. le Maire**

... des choses qui n'existent pas, c'est incroyable !

**M. Ranji**

Aucune place n'a été distribuée encore, je ne dénonce personne.

**M. le Maire**

C'est incroyable !

**M. Ranji**

Pour chaque pouvoir, il faut un contre-pouvoir.

**M. le Maire**

Monsieur Ranji, votre technique est incroyablement populiste : cela consiste à dénoncer ce qui n'existe pas encore. On dénonce un supposé péril. Vous voyez : on dénonce un supposé péril, que pourrait-il se faire ?

Alors, je vous pose la question, Monsieur Ranji : qu'est-ce que vous me proposez, vous, pour contrôler que les places iront bien chez les commerçants... Allez-y ! Proposez au Conseil Municipal, nous sommes intéressés !

**M. Ranji**

Le travail d'un élu, d'un responsable politique en règle générale, c'est justement d'anticiper.

**M. le Maire**

Oui, alors faites-moi une proposition !

**M. Ranji**

C'est cela, la question que...

**M. le Maire**

Allez-y, anticipez, faites votre travail !

**M. Ranji**

C'est cela, la question.

C'est vous qui nous proposez aujourd'hui cette délibération. Nous, on n'a eu que cinq jours, malheureusement, pour...

**M. le Maire**

Pour réfléchir !

**M. Ranji**

... pour bosser à tout cela. Surtout un soir de Saint-Valentin, ce n'est vraiment pas cool ! *(Rires.)*

Mais, aujourd'hui, vu que vous nous proposez cette délibération, c'est à vous de nous faire des propositions par rapport à tout cela.

**M. le Maire**

Non, non, Monsieur. Moi, je ne vois pas de difficulté particulière. On va les donner aux associations sportives, aux écoles et aux machins, voilà.

Si vous pensez qu'il faut une disposition supplémentaire, je vous écoute, allez-y, nous vous écoutons. Si vous considérez que ce n'est pas suffisant comme garantie, je suis bien d'accord avec vous, on ne sait jamais : le monde est fait de tellement de gens pervers, qui sont capables de prendre des places du Racing Métro !

Allez-y, faites une proposition, et puis, on va l'adopter.

**M. Ranji**

Tout simplement, une proposition assez simple : c'est, après chaque année, nous faire un bilan annuel, tout simplement, des places qui ont été remises.

**M. le Maire**

Donc, vous voulez le nom des gens qui ont eu les places ? Pour savoir !

**M. Ranji**

Non, pas nominativement, mais on peut faire... je ne sais pas : tant de membres de telle association, par exemple.

**M. le Maire**

D'accord. Donc, on dit : « On en a donné 10 aux commerçants,...

**M. Ranji**

Par exemple !

**M. le Maire**

... 20 aux jeunes sportifs. »

**M. Ranji**

Par exemple !

**M. le Maire**

Vous ne voulez pas les noms ?

**M. Ranji**

Non, cela ne nous intéresse pas.

**M. le Maire**

Non, parce que parfois, les gens, vous savez, dans l'Histoire - vous qui aimez l'Histoire, Monsieur Ranji -, les gens qui veulent des systèmes de contrôle, parfois, ils veulent tellement contrôler qu'ils vont même jusqu'à demander qui y est allé, avec qui, dans quelles conditions : c'est cela aussi, le risque !

Mais, avec plaisir, Monsieur Ranji !

**M. Ranji**

C'est pour cela qu'on a voté contre la subvention à la vidéosurveillance. C'est que, justement, un peu trop de contrôle, cela fait peur aussi.

**M. le Maire**

Donc, très bien, le quadrillage suffit à M. Ranji.

Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que nous parlons de 25 places de rugby catégorie 4, pour voir le Racing Métro. Effectivement, l'enjeu est majeur. Heureusement que la justice règne.

**M. Ranji**

Effectivement, l'enjeu est majeur, parce que beaucoup, malheureusement, ne peuvent pas se payer ces places-là.

**M. le Maire**

Oui, bien sûr ! C'est justement pour cela, grâce à cela qu'ils vont pouvoir en avoir.

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

J'avais une question pour savoir... je voulais être rassuré sur le fait que vous n'allez pas me confier une place pour être au milieu du terrain avec un ballon de rugby et avec les deux équipes qui se dirigent vers moi ! (*Rires.*)

**M. le Maire**

Si vous y tenez ! Ce n'est pas prévu dans le contrat, mais on doit pouvoir trouver ! Mais il faudra l'autorisation de M. Ranji. Vous êtes conscient quand même que c'est limite !

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Vous êtes costaud, Monsieur !

**M. le Maire**

On va passer au vote : qui est contre, qui s'abstient, qui est pour ? Je vous remercie.

#### **IV - Pôle Services Techniques**

##### *Voirie, Propreté, Espaces verts*

#### **4.1 - ZAC des Champs-Philippe - autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'aménagement sur les espaces publics du secteur Belgique-Kléber-Barrilliet.**

**4.2 - ZAC des Champs-Philippe - autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif aux travaux sur les espaces publics du secteur sud : aménagement qualitatif de rues, création de jardins, d'aire de jeux et placette publique.**

**4.3 - ZAC des Champs-Philippe - autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif aux travaux sur les espaces publics du secteur nord : aménagement qualitatif de rues, parvis de la salle de spectacle et de l'école René Guest.**

**M. le Maire**

La question suivante : il y a plusieurs dossiers sur la ZAC des Champs-Philippe. Ce sont les autorisations que vous me donnez de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'aménagement sur les espaces publics du secteur Belgique-Kléber-Barrilliet, devant l'école Renan.

La deuxième, le point 4.2, c'est exactement la même chose sur le secteur sud des Champs-Philippe, c'est-à-dire la placette publique, enfin, ce qui est autour de la placette publique et la placette publique elle-même, les rues.

La troisième, la 4.3, c'est exactement le même sujet, sauf que c'est sur le secteur nord : c'est les rues, toujours, la voirie, les parvis de la salle de spectacle et l'école René Guest.

Y a-t-il des remarques sur ces trois délibérations. Là aussi, ce sont des sujets qu'on a largement évoqués dans le passé. Nous formalisons ces délibérations.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

On va passer au vote. Il faut voter, je suis désolée, les trois séparées.

D'abord, la 4.1 : qui est contre ? 4... 3, pardon ! Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

Le 4.2, je pense que c'est pareil : Contre ? Abstentions ? Pour ? D'accord. Donc, je rappelle : 4, 1, 30.

Et le point 4.3, même vote : qui est contre ? Monsieur Macé, j'imagine.

Monsieur Conway, abstention.

Et 30 pour, le point positif.

**M. Conway**

Excusez-moi, j'ai voté pour !

**M. le Maire**

Ah, vous avez voté pour les trois ? J'avais compris que... Très bien !

*(Il n'y a pas d'abstention de M. Conway).*

Oui, j'ai noté.

Merci beaucoup.

Nous passons au point suivant : c'est l'autorisation...

Excusez-moi ?

*(M. Hervo demande la parole.)*

Après le vote, c'est toujours compliqué.

Je vous passe la parole, Monsieur, sur la ZAC des Champs-Philippe : autorisation donnée au Maire de déposer des demandes de permis de démolir pour plusieurs biens.

Monsieur Hervo, vous avez la parole ?

**M. Conway**

Excusez-moi, Monsieur Juvin ?

**M. le Maire**

Oui ?

**M. Conway**

Je voulais juste faire un commentaire en disant que j'apprécie que le Conseil Municipal se ressaisisse de ces dossiers, alors qu'avant, il y avait le filtre de la SEM et que cela nous échappait puisqu'on n'était pas représentés dans les instances décisionnaires.

**M. le Maire**

Merci. Même sur ces sujets-là, vous en conviendrez, on avait quand même parlé : ces trois sujets-là, déjà.

Très bien !

Monsieur Hervo, vous avez la parole sur le 4.4.

**M. Hervo**

Oui, mes chers collègues, avant le 4.4, je voulais simplement faire une remarque, mais qui rejoint un peu celle de M. Conway : c'est que l'Opposition a été curieusement absente de ces commissions d'appel d'offres. J'ose espérer qu'il s'agit d'un simple problème de disponibilité de M<sup>lle</sup> Naturel.

**M. Conway**

Franchement, si vous pouviez parler dans le micro, je ne vous entends pas.

**M. Hervo**

Pardon, excusez-moi ! Je recommence.

Je disais que j'avais noté la curieuse absence de l'Opposition lors des séances de la commission d'appel d'offres de ces dernières semaines, concernant notamment ce sujet-là. J'espère qu'il ne s'agit que d'une situation fortuite, liée à des impossibilités de se libérer de M<sup>lle</sup> Naturel.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

**M. Hervo**

Le point 4.4...

**M. le Maire**

Excuse-moi, je croyais que c'était fini !

**M. Hervo**

Non, tu m'as donné la parole pour le point 4.4.

**M. le Maire**

Oui, très bien. Tu n'es pas obligé... mais je t'en prie !

Le point 4.4 maintenant, présenté par M. Hervo.

#### *Urbanisme*

**4.4 - ZAC des Champs-Philippe - autorisation donnée à M. le Maire de déposer des demandes de permis de démolir pour les biens sis :**

- 5, avenue Marcelline-Binet,
- 30, rue Jules-Ferry,
- 2, rue Veuve-Lacroix / 32, rue Jules-Ferry,
- 79, rue Bonnin,
- 73-73 bis, rue Bonnin,
- 1, rue des Bleuets.

**M. le Maire**

Le point 4.4 maintenant, présenté par M. Hervo.

**M. Hervo**

Je vais le faire très court.

Il s'agit de redéposer au nom de la Ville un certain nombre de permis de démolir dont était titulaire la SEM 92. Vous en avez la liste dans la première délibération 4.4. Et on vous demande d'approuver le principe de ces démolitions, d'autoriser M. le Maire à déposer la demande de permis de démolir. Et je rappelle évidemment qu'on ne démolit qu'une fois que les propriétés sont acquises et qu'il n'y a plus personne à l'intérieur.

**M<sup>me</sup> Gaillabaud**

Tant mieux !

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo, pour cette précision... précisez ! (*Rires.*)

**M. Hervo**

Les choses qui vont sans dire vont parfois mieux en les disant ! Comme on m'a posé la question cet après-midi !

**M. le Maire**

Très bien.

Y a-t-il des remarques particulières ?

Monsieur Macé, pardon ?

**M. Macé**

Oui, pour, tout d'abord, répondre à la première partie de ce que vous avez dit, Monsieur Hervo, si les membres de l'Opposition ne sont pas présents toujours aux commissions d'appel d'offres, c'est que, premièrement, ils travaillent, donc, après, leur disponibilité peut être réduite par rapport à leur occupation professionnelle.

Deuxièmement, on se retrouve devant la même question que pour le Conseil Municipal. Je crois savoir, puisque Vincent Fouliard m'en a parlé à plusieurs reprises, qu'il attendait de vous un minimum de planning aussi prévisionnel des réunions des commissions d'appel d'offres, ce qui n'est *a priori* jamais donné.

Donc, à partir de là, de s'organiser aussi est un peu difficile, quand je vois qu'il y a des réunions fixées à 16 heures, à 10 heures, dans la journée, etc., qui facilitent pour ceux qui travaillent !

Ce n'est plus votre cas, Monsieur Hervo, mais il y a encore des personnes qui travaillent dans cette salle et qui doivent pouvoir s'organiser aussi, en compatibilité avec leur organisation professionnelle... qui, d'ailleurs, eux, quand ils viennent, sont bénévoles totalement, par rapport à l'indemnité que vous, vous touchez.

Je ferme la parenthèse.

En ce qui concerne maintenant le point que vous nous présentez ce soir, je voudrais savoir : ces propriétés démolies, que vous nous rappeliez quelles sont ensuite les constructions qui sont prévues à cet endroit.

**M. Hervo**

Sur le secteur Marcelline-Binet, c'est l'éventuelle construction sur l'emplacement des actuelles crèches Bonnin et Verdun.

Sur Jules-Ferry, Veuve-Lacroix, Bonnin...

**M. le Maire**

On peut renvoyer M. Macé au plan.

**M. Hervo**

Oui, il n'y a qu'à se reporter au plan général de la ZAC, que vous connaissez certainement par cœur !

Mais, enfin, sur ce secteur, ce sont des constructions de logements « accession et social » et, sur la rue des Bleuets, je vous rappelle que c'est le square des Bleuets dont vous venez de ne pas voter les travaux à la délibération précédente.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Monsieur Macé, je vous en prie ?

**M. Macé**

Je voudrais avoir, donc, une confirmation de ce que vous venez de nous dire : dans une partie des terrains... enfin, des bâtiments qui vont être démolis, il y aura bien une opération de logements à caractère social ? C'est bien ça, si j'ai bien compris ?

**M. le Maire**

Monsieur Macé, il suffit de regarder le plan opérationnel de la ZAC. Oui, la réponse est « oui ».

**M. Macé**

Le plan peut évoluer pour X raisons. Je voudrais avoir une confirmation qu'il y aura bien l'opération prévue de logement social.

**M. Hervo**

C'est une opération mixte de logements « accession et social ». C'est clair ?

**M. Macé**

C'est clair.

**M. le Maire**

Cela fait sept ans que c'est prévu.

**M. Hervo**

C'est ce qui est prévu.

Oui, c'est comme cela depuis le début, en plus.

**M. le Maire**

Très bien, merci beaucoup.

**M. Macé**

Excusez-moi de penser que ce qui était prévu depuis le début, il y avait normalement la SEM 92 qui devait aménager, cela a été arrêté. Vous voyez, donc, que ce qui est prévu depuis le début est, des fois, arrêté pour x raisons.

**M. le Maire**

Oui, mais vous êtes au courant, dans ces cas-là.

**M. Macé**

Dans ce cadre-là, excusez-moi de penser qu'il vaut mieux poser des questions parce que cela peut évoluer. La preuve à l'appui !

**M. le Maire**

Quand cela évolue, Monsieur Macé, le Conseil Municipal est mis au courant. Donc, en l'occurrence, je ne crois pas que nous ayons changé ensemble le plan, donc c'est toujours le même.

Très bien.

Alors, on m'apprend - parce que c'est beaucoup plus amusant ! - qu'il faut que nous votions séparément chacun des permis de démolir. C'est cela ?

*(M. Sammut acquiesce.)*

**M<sup>me</sup> Pouette**

Ce sont des délibérations distinctes.

**M. le Maire**

Oui. Ce sont des délibérations distinctes, très bien.

On va passer à la première délibération.

**M. Macé**

Alors, comme...

**M. le Maire**

Oui, allez-y, Monsieur Macé ?

**M. Macé**

... nous, nous prenons comme position de principe : nous votons quand il y a une opération de logement social dans la liste que vous nous indiquez. Comme vous avez l'air de bien connaître et que cela n'a pas changé, nous vous faisons toute confiance pour enregistrer notre vote comme il se doit.

**M. le Maire**

Ah, non, non, Monsieur Macé, le vote, on lève...

**M. Macé**

Je vous ai dit que l'Opposition...

**M. le Maire**

C'est du vote individuel.

**M. Macé**

Je vous ai dit que l'Opposition... Ou alors vous nous donnez systématiquement s'il y a du logement social ou non.

**M. le Maire**

Monsieur Macé, ...

**M. Macé**

Voilà, c'est simple, c'est simple !

**M. le Maire**

Il y a un plan de ZAC qui existe depuis sept ans. Vous ne le connaissez pas, vous en tirez les conséquences.

Attendez, c'est bon !

**M. Macé**

Je vous rappelle que vous ne nous l'avez pas présenté. Alors, à ce moment-là, vous nous le présentez en séance.

**M. le Maire**

Non, non, mais, Monsieur Macé...

**M. Macé**

Vous nous le présentez en séance.

**M. le Maire**

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Vous avez l'air de le connaître, donc vous nous le présentez en séance. Lequel est-il ?

**M. le Maire**

Monsieur Macé, permettez-moi...

**M. Macé**

Lequel est-il ?

**M. le Maire**

Ne vous énervez pas !

**M. Macé**

Mais je ne m'énerve pas du tout, je suis très calme.

**M. le Maire**

Ne vous énervez pas !

**M. Macé**

Je suis très calme.

Vous allez encore nous donner des leçons : quel est-il ?

**M. le Maire**

Monsieur Macé, ne vous énervez pas !

**M. Macé**

Mais je ne m'énerve pas du tout.

**M. le Maire**



Je peux parler ? Je peux parler ? Très bien.

Donc, il y a un plan de ZAC qui existe depuis des années, qui n'a pas varié sur le secteur.

**M. Hervo**

Voté par le Conseil Municipal.

**M. le Maire**

Qui a été voté par le Conseil Municipal, de surcroît. Donc, chacun le connaît. On peut l'avoir oublié, mais dans ce cas-là, on travaille le dossier avant de venir.

Donc, nous allons passer au vote et je vous demande de me dire si, pour le 5, avenue Marcelline-Binet, vous êtes contre ? Vous vous abstenez ? 1 abstention. Vous êtes pour ? 30. Donc, 4 ne prennent pas part au vote.

30, Jules Ferry : qui est contre ? Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? 30. Donc, 4 ne prennent pas part au vote.

2, rue Veuve-Lacroix / 32, Ferry : qui est contre ? Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? 30. Je vous remercie. 4 ne prennent pas part au vote.

79, Bonnin, même punition : qui est contre ? Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

73 bis, Bonnin : qui est contre ? Pas de vote. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

Enfin, le 1, rue des Bleuets : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

**4.5 - ZAC des Champs-Philippe - autorisation donnée à M. le Maire de déposer une demande de permis de démolir pour les biens sis :**

- 31, rue Pasteur,

- 2, rue des Bleuets.

**M. le Maire**

Même chose, Monsieur Hervo.

Y a-t-il des questions particulières ? Pas de questions ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Alors, j'ai la même question : je rappellerai que, sur le point précédent, nous maintenons notre vote, c'est-à-dire que nous ne votons pas quand il n'y a pas de logement social et nous votons quand il y a logement social.

Je constate que vous ne respectez pas, une nouvelle fois d'ailleurs, parce que ce n'est pas la première fois que cela arrive, les votes des conseillers municipaux et cela vise évidemment, cela entache de légalité les dispositions que vous prenez une nouvelle fois ce soir.

Mais sur la ZAC des Champs-Philippe, je répète, ce n'est pas la première fois. Vous avez été condamné par la justice, on a vu de quelle manière. Donc, vous pouvez continuer !

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Quelle arrogance !

**M. Macé**

Vous n'êtes pas bon sur ce dossier-là et vous continuez à ne pas vouloir respecter les votes des uns et des autres.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé, pour votre leçon de morale habituelle.

Je répète... Je me permets toutefois de rappeler que le vote est très clairement précisé dans le Code général des collectivités territoriales. Quand on vote, on s'exprime en levant la main très clairement. Vous n'avez pas levé la main, vous n'avez pas pris part au vote.

**M. Macé**

Je vous ai expliqué la manière dont nous votions, vous n'avez pas voulu l'enregistrer.

**M. le Maire**

Ce n'est pas dans le Code, ce n'est pas dans la loi. Ce n'est pas à moi de décider.

**M. Macé**

Vous n'avez pas voulu répondre aux questions que nous posions, ce qui prouve d'ailleurs que le dossier... quand vous dites que vous le connaissez, vous ne le connaissez pas, vous n'avez pas voulu répondre à nos questions.

**M. le Maire**

Monsieur Macé, ce n'est pas à moi de décider.

**M. Macé**

À partir de là, vous n'avez pas respecté notre vote, je le constate une nouvelle fois. Ce n'est pas la première fois que vous appliquez cela de cette manière-là.

**M. le Maire**

La réalité, c'est que vous ne savez pas... vous ne connaissez pas le dossier.

**M. Macé**

Vous n'avez pas respecté le vote des membres de l'Opposition, une nouvelle fois.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé. Vous ne connaissez pas le dossier, donc vous ne savez pas quand vous pouvez voter et c'est une grande difficulté.

**M. Macé**

On connaît le dossier. Arrêtez de dire qu'on ne connaît pas le dossier. C'est vous qui avez été condamné par la justice, je le rappellerai, sur ce dossier-là.

**M. Hervo**

Quel rapport ?

**M. le Maire**

Au 31, Pasteur...

**M. Macé**

Vous pouvez protester, Monsieur Hervo, c'est encore le résultat de votre action, mais cela, on le sait.

**M. le Maire**

Au 31, Pasteur : nous allons passer au vote. Qui est contre ?

**M. Macé**

Vous n'avez pas répondu à la question que je vous ai posée sur : qu'est-ce qui sera fait à cet endroit-là précisément ?

**M. le Maire**

Je vous invite à regarder, Monsieur Macé, tranquillement...

**M. Hervo**

Je vous ai répondu, Monsieur Macé, mais cela ne vous intéresse pas du tout.

**M. le Maire**

Monsieur Hervo, chut !

**M. Macé**

Vous répondez précisément ! Une nouvelle fois, vous ne répondez pas, voilà, et ce n'est pas la peine de vous énerver !

**M. Hervo**

Vous ne connaissez pas vos dossiers, vous êtes un sectaire, c'est tout. Vous êtes contre pour le principe.

**M. Macé**

Les dossiers, la manière dont vous les gérez : la médiathèque ? Vous voulez qu'on vous rappelle la médiathèque et la ZAC des Champs-Philippe ?

**M. Hervo**

Vous venez de voter contre un jardin public, les Garennois apprécieront.

**M. Macé**

Oh, quand même ! Arrêtez de donner des leçons !

**M. le Maire**

Allez, Monsieur Macé ! Calmez-vous, Monsieur Macé.

**M. Macé**

Mais je suis très calme.

*(Rires des membres de la Majorité.)*

**M. le Maire**

Le jour où vous vous mettez en colère, cela doit être terrible !

Ne vous inquiétez pas, Monsieur Macé, c'est la Saint-Valentin, cela va bien se passer ! *(Rires.)*

D'accord ? Très bien.

**M. Macé**

Ce n'est pas moi qui ai été condamné, c'est vous.

**M. le Maire**

Monsieur Macé, calmez-vous ! Calmez-vous !

**M. Macé**

Moi, je suis très tranquille et très serein. Cela vous ennuie de rappeler ces choses-là. Cela vous ennuie !

**M. le Maire**

Monsieur Macé, calmez-vous, je vous en prie !

**M. Macé**

Les maires adjoints, l'élection des maires adjoints : condamné. Vous voulez qu'on vous donne la liste ? La liste de l'ensemble des dossiers où vous avez été condamné pendant cette mandature ?

**M. le Maire**

Allez, Monsieur Macé, vous avez fini votre numéro, on peut y aller ?

**M. Ranji**

Il n'y a que la vérité qui blesse.

**M. Macé**

Oui, voilà, et protestez ! Vous avez raison.

**M. le Maire**

Très bien, parfait. Nous allons passer au vote du 31, Pasteur : qui est d'accord pour le permis de démolir du 31, Pasteur ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

**M. Macé**

Vous n'avez pas répondu à nos questions sur ce vote-là une nouvelle fois.

**M. le Maire**

Je vous ai répondu, Monsieur : regardez le plan.

**M. Macé**

Vous n'avez pas répondu ou vous ne respectez pas le vote de l'Opposition et vous ne tenez pas compte des demandes que nous faisons.

**M. le Maire**

2, rue des Bleuets : qui est contre ? Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? Je vous remercie.

Mesdames et Messieurs, je vous fais remarquer que, par exemple, sur le 1, rue des Bleuets, le permis de démolir consistait à permettre de construire un jardin public.

#### **4.6 - ZAC des Champs-Philippe :**

- **Dénomination de la nouvelle voie « rue Armand-Peugeot » ou, le cas échéant, « rue de l'Abbaye de Saint-Denis »,**

- **Dénomination de la nouvelle place « place des Champs-Philippe »,**

- **Dénomination de l'esplanade entre l'immeuble sis place de Belgique et l'école Ernest Renan « esplanade Ernest-Renan »,**

- **Dénomination de la promenade créée entre la rue Paul-Prouteau et la rue Pierre-Sémard « promenade Marcelline-Binet »,**

- **Dénomination de la salle de spectacle « Théâtre de La Garenne ».**

**M. le Maire**

Nous allons passer au point suivant. Nous avons, pour la ZAC des Champs-Philippe, quelques nouvelles voies à...

*(Éclats de voix dans le hall d'accueil.)*

C'est quoi, ces éclats de voix ?

Très bien, merci. Cela s'est calmé.

Oui, M. Leclerc va aller voir.

Soyez prudents, Monsieur Leclerc ! *(Rires.)*

Un amoureux éconduit !

Il y a encore une réunion, non ? Très bien.

Sur la ZAC des Champs-Philippe, nous avons quatre places, endroits publics à vous proposer de baptiser. Il y a la nouvelle voie que nous vous proposons d'appeler « rue Armand-Peugeot », puisque la famille Peugeot a joué un rôle important dans le développement industriel de La Garenne-Colombes. Nous avons donc fait une demande pour ce sujet à la famille Peugeot, les ayants droit, qui doivent donner leur accord. Dans cette hypothèse-là, nous devons obtenir leur accord avant le 28 février 2013 et pas 2014 ; il y a une faute, je vous prie de modifier le document qui vous est donné. Si le 28 février 2013, ils n'ont pas donné de réponse, je vous propose de nous rabattre sur l'alternative qui serait « rue de l'abbaye de Saint-Denis ». Tout simplement, comme vous le savez, c'est que La Garenne-Colombes faisait partie, à une époque un peu lointaine, certes, mais c'est notre Histoire, du domaine de l'abbaye de Saint-Denis.

La nouvelle place, nous vous proposons de l'appeler la « place des Champs-Philippe ». C'est la place centrale, là où il y aura les commerces, que vous connaissez également.

Nous vous proposons de baptiser l'esplanade qui est située entre l'immeuble Foster et l'école Ernest Renan, où se situera la sortie de l'école, l'« esplanade Ernest-Renan », puisqu'elle devrait être, en toute logique urbaine, le boulevard de la République prolongé, mais vous imaginez la difficulté si on donne cette adresse de boulevard de la République qui sera piéton à des gens qui ne connaissent que le boulevard de la République routier. Donc, il ne paraît pas illogique de l'appeler « esplanade Ernest-Renan », compte tenu du fait qu'elle dessert l'école Renan.

Enfin, la promenade créée entre la rue Paul-Prouteau et la rue Pierre-Sémard pourrait s'appeler la « promenade Marcelline-Binet », reprenant ainsi le nom que vous connaissez et qui était déjà celui de la voie déjà présente à ce moment-là.

Quant à la salle de spectacles, nous allons l'appeler, au moins dans un premier temps peut-être, si vous le souhaitez bien, le « Théâtre de La Garenne ».

Avez-vous des remarques particulières ?

Oui, je vous en prie, Monsieur Conway ?

**M. Conway**

J'avais deux questions.

La première : c'est que vous avez envoyé la lettre à la famille Peugeot à quelle date ?

**M. le Maire**

Il doit y avoir quatre semaines, je crois, environ.

**M. Conway**

La deuxième chose : c'est pour la « place des Champs-Philippe ». Est-ce que vous ne pensez pas que c'est source de confusion du fait que la rue des Champs-Philippe ne donne pas sur cette place ?

**M. le Maire**

De toute façon, vous savez, c'est un débat sans fin. Vous avez raison, c'est une possibilité. Il n'en reste pas moins que la « place des Champs-Philippe » étant le centre des Champs-Philippe, là, pour le coup, les gens risquent de le comprendre aussi. Cela va être la place... En fait, c'est quasiment le nom commun : c'est la place des Champs-Philippe, donc on l'appelle « place des Champs-Philippe ».

On s'aperçoit quand même qu'en matière de dénomination de rue, les gens s'attribuent des noms de localisation. Les crèches en particulier, c'est assez formidable, les crèches ne sont pas baptisées, on les appelle toutes du nom de la rue où elles sont :

- la crèche Jean Bonal, elle n'a pas de nom, c'est la crèche Jean Bonal ;
- la crèche Sartoris, c'est la crèche Sartoris ; alors qu'on ne l'a jamais baptisée expressément, les gens se l'approprient.

Donc, la « place des Champs-Philippe », c'est la place des Champs-Philippe, du quartier des Champs-Philippe. On aurait pu dire la « place du quartier des Champs-Philippe, c'est vrai, mais c'est un peu long, en fait.

Pas d'autres remarques ?

Je vous en prie, Monsieur Conway ?

**M. Conway**

J'en avais une autre sur le deuxième nom en réserve, « rue de l'abbaye de Saint-Denis ». Vous justifiez cela par le fait que le territoire de la Ville appartenait, jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle... Vous pourriez dire aussi « rue du Territoire de France » parce que c'était la Famille royale ou je ne sais pas quoi.

**M. le Maire**

Rue du... ? Pardon, je n'ai pas entendu.

**M. Conway**

Vous faites une référence historique en disant : « Il y a un temps où, etc. » Cela paraît un peu curieux de rebâtir artificiellement une référence historique.

Par contre, le nom d'Armand Peugeot me convient tout à fait, donc j'espère qu'ils donneront une suite favorable.

**M. le Maire**

Moi aussi.

Très bien. Pas d'autres remarques ?

Oui, Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Premièrement, tout d'abord, ce soir, nous constatons que les décisions que vous nous proposez n'ont pas été présentées aux habitants du quartier qui sont directement concernés. Donc, j'allais dire, cela fait... On ne compte plus le nombre de mois que le conseil de quartier des Champs-Philippe ne s'est pas réuni. Donc, on est toujours dans la même situation : vous décidez dans votre coin, sans un minimum de consultation des habitants, qui les concerneront très directement, pour ceux qui résident toujours dans ce quartier-là, des dénominations.

Je pense que, effectivement, il serait souhaitable que la voie s'appelle « rue Armand-Peugeot ».

Sur la dénomination de la « place des Champs-Philippe », je partage l'interrogation de notre collègue Christophe Conway et je pense qu'on aurait pu trouver un nom différent de la « rue des Champs-Philippe » qui existe déjà sur ce quartier.

Rien à dire par rapport à la « promenade Marcelline-Binet » qui existait déjà, par rapport à cette dénomination. De garder une référence par rapport à ce quartier, c'est une très bonne chose.

En ce qui concerne maintenant la dénomination de la salle de spectacle « Théâtre de La Garenne », je suis étonné que vous vous précipitez aujourd'hui à nous faire cette proposition. Nous avons le temps de pouvoir approfondir cette question qui n'a pas été, malheureusement, débattue en commission municipale.

Je le rappelle, Monsieur Perrée, je ne crois pas que vous ayez présenté ce point-là en Commission culture.

Je trouve un peu, d'ailleurs, surprenant qu'on l'intitule « Théâtre de La Garenne » tandis que c'est une salle de spectacle, une salle des fêtes, et que nous devrions prendre le temps nécessaire pour réfléchir ensemble, et aussi avec les habitants, sur la meilleure dénomination possible.

Par rapport à si vous maintenez cette proposition, malheureusement, nous ne l'approuverons pas.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Il n'a échappé à personne qu'appeler une place « place des Champs-Philippe » ou un théâtre « Théâtre de La Garenne » permet éventuellement dans l'avenir de trouver le nom d'un artiste connu qui donnerait son nom au théâtre. Vous voyez, le « Théâtre de La Garenne » peut devenir le « Théâtre de... ».

C'est pour cela que nous vous proposons de le baptiser « Théâtre de La Garenne », tout simplement parce que les travaux arrivent et il faut avancer sur en particulier les adresses postales, pour débiter l'affaire.

OK, pas de remarques ?

Oui, Monsieur Macé, allez-y ?

**M. Macé**

Je rappellerai que la salle de spectacle sera terminée, dans le meilleur des cas, pour la fin de cette année, donc c'est-à-dire dans plus de dix mois. Donc, je pense que nous avons largement le temps de délibérer valablement sur cette question qui appelle un travail ensemble sur cette dénomination et aussi une concertation avec les habitants, le monde associatif directement concerné par l'utilisation ensuite de cette salle. Je ne vois pas pourquoi il faudrait se précipiter par rapport à ce que vous dites, on a le temps et je trouve dommage que nous ne prenions pas ce temps ensemble. Voilà !

**M. le Maire**

Très bien. Merci, Monsieur Macé. Nous ne sommes pas d'accord, mais ce n'est pas très grave.

Très bien. Donc, on va passer au vote : qui est contre ?

**M. Conway**

Il y a plusieurs délibérations.

**M. le Maire**

Vous voulez qu'on fasse chaque délibération ? Très bien.

**M. Conway**

De toute façon, vous êtes obligé.

**M. le Maire**

Pour « Peugeot », « abbaye de Saint-Denis », qui est contre ?

**M. Macé**

Pour « Peugeot ».

**M. le Maire**

Non, mais, c'est la même délibération.

**M. Macé**

Non, « Peugeot ». Nous, on est pour « Peugeot ».

**M. le Maire**

D'accord, mais il se trouve que c'est la même délibération, donc je suis désolé.

Donc, vous êtes pour ou contre.

Pour la délibération qui permet d'appeler « rue Armand-Peugeot » avec un filet de sécurité sur « l'abbaye de Saint-Denis », qui est pour ? Pardon ! Qui est contre ? Excusez-moi, je me trompe : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Une abstention.

Qui est pour ?

**M. Macé**

« Peugeot » ! *(Rires.)*

**M. le Maire**

Très bien. Attention ! Vous dites ce que vous voulez mais si vous levez le doigt, vous votez pour la délibération.

**M. Macé**

Je vote pour la délibération où c'est indiqué « pour Peugeot ».

**M. le Maire**

Très bien, donc vous avez voté pour la délibération où c'est marqué « Peugeot », « abbaye de Saint-Denis ».

**M. Macé**

« Peugeot » uniquement.

**M. le Maire**

Elle n'existe pas, donc vous n'allez pas voter pour une délibération qui n'existe pas.

**M. Macé**

Je fais un amendement, comme cela devrait fonctionner dans ce Conseil Municipal, pour demander que, sur cette délibération, soit indiqué uniquement le nom de « Peugeot ».

**M. le Maire**

Il se trouve, Monsieur Macé, que vous inventez la loi au fur et à mesure que le Conseil Municipal se...

**M. Macé**

Non, je n'invente pas, Monsieur Juvin.

**M. le Maire**

Il n'y a pas d'amendement possible, je propose une délibération, c'est la loi. Je suis désolé, vous n'êtes pas encore maire. Attendez un an !

**M. Macé**

Dans plein de conseils municipaux, mais vous n'avez pas voulu le faire quand on l'a proposé, il y a possibilité de déposer des amendements. Vous n'avez pas voulu le faire. Une nouvelle fois, vous n'avez pas voulu aller dans un sens démocratique de fonctionnement de ce Conseil Municipal.

**M. le Maire**

Très bien, donc je note qu'il y a 34 voix pour et une abstention. J'ai bien noté.

**M. Macé**

Pour « Peugeot ». Je répète : pour « Peugeot ».

**M. le Maire**

Merci.

Ensuite, la nouvelle « place des Champs-Philippe » : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 35.

Dénomination de l'« esplanade Renan » : qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Oui. Qui est pour ? 35. Je vous remercie.

« Marcelline-Binet », que personne ne connaît, accessoirement, mais tout le monde est d'accord pour donner son nom, c'est bien : Qui est contre ?

Vous faites quoi, Monsieur Ranji ?

Vous êtes pour, finalement.

**M. Ranji**

Finalement, je suis cohérent avec moi-même, je vous rassure.

**M. le Maire**

Je n'ai pas compris ce que vous avez dit, je vous ai vu faire cela avec la main.

Donc, qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui est pour ? Je vous remercie pour Marcelline Binet.

Pour le « Théâtre de La Garenne » : qui est contre ? 3. Qui s'abstient ? 1.

4 contre.

Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? Je vous remercie.

Voilà, on y est arrivé !

Je ne comprends pas. Attendez ! Vous êtes quatre ?

**M. Ranji**

Ben, oui, quatre.

**M. le Maire**

Naturel et M. Fouliard habite toujours à La Garenne-Colombes ?

**M. Ranji**

Vous en saurez plus bientôt.

**M. le Maire**

Pardon, Monsieur ? J'en saurai plus bientôt ?

**M. Ranji**

Vous n'ignorez pas qu'il a déménagé, je pense. D'ailleurs, ce n'est pas le seul dans ce Conseil Municipal qui n'habite pas la ville.

**M. le Maire**

Non, mais M. Fouliard n'habite plus à La Garenne-Colombes, vous me confirmez ?

**M. Ranji**

Vous confirmez que l'ensemble des membres de votre Majorité habitent La Garenne-Colombes ?

**M. le Maire**

Oui, je pense. Oui, bien sûr !

**M. Ranji**

Bien, cela me rassure.

**M. le Maire**

Très bien, donc M. Fouliard... Il va quitter, vous croyez, le Conseil Municipal, comme il n'est plus membre de La Garenne-Colombes, ou pas ?

**M. Macé**

M. Fouliard fera ce qu'il a à faire au moment où il jugera bon de le faire. *(Rires.)*

**M. le Maire**

Cela, c'est Mitterrandien, Monsieur Macé ! Tout le monde y voit ce qu'il veut. *(Rires.)*

**M. Macé**

Je vois que vous vous préoccupez beaucoup de M. Fouliard, c'est bien, c'est très intéressant, c'est très gentil.

**M. le Maire**

C'est plutôt gentil, écoutez !

**M. Ranji**

On lui dira, cela lui fera plaisir.

**M. Macé**

On lui dira, je pense que cela lui fera énormément plaisir.

**M. le Maire**

Voilà un collègue que je ne vois plus, dont nous n'avons plus le bénéfice d'entendre les analyses brillantes habituelles. Moi, je suis inquiet. Et on me dit : « Il a quitté le Conseil Municipal. »

**M. Macé**

On pourrait prendre la liste chez vous de conseillers qui ne viennent quasiment pas non plus.

**M. le Maire**

Moi, ils habitent...

**M. Macé**

Je ne sais pas où ils habitent.

**M. le Maire**

Ils habitent La Garenne-Colombes, les miens.

**M. Macé**

En tout cas, ils ne viennent pas au Conseil Municipal depuis quasiment, j'allais dire, le début, mais c'est intéressant. On pourra prendre cette liste-là, si vous voulez.

**M. le Maire**

En fait, il faut se poser la question de savoir pourquoi un conseiller municipal, qui n'habite plus à La Garenne-Colombes, reste au Conseil Municipal. La réponse est peut-être dans celui qui pourrait devoir le remplacer, vous voyez.

**M. Macé**

Vous connaissez la loi là-dessus, Monsieur Juvin ? Vous êtes en train de dire que M. Fouliard n'applique pas la loi ? Est-ce que vous connaissez la loi ? Vous êtes en train de faire croire qu'il y a une loi qui fait une obligation de démission. C'est le cas ? La loi prévoit-elle cela, Monsieur Juvin ?

**M. le Maire**

Monsieur Macé, j'ai dit cela ?

**M. Macé**

Est-ce qu'elle prévoit cela, la loi ?

**M. le Maire**

Non, bien entendu. Non, je parle de la morale.

Très bien. Les décisions du Maire...

**M. Ranji**

On peut parler de la morale.

**M. le Maire**

Non, vous n'avez pas la parole.

**M. Ranji**

S'il s'agissait de morale, je pense qu'on n'aurait plus de conseiller général à La Garenne-Colombes, ce serait dommage.

**M. le Maire**

Sur la morale, vous n'avez pas la parole.

**M. Ranji**

Neuilly, ce n'est pas tout à fait La Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

Nous passons...

La conseillère générale habite La Garenne-Colombes.

Alors, les décisions du Maire : y a-t-il des questions ?

**M. Macé**

Ah, c'est surprenant, elle n'avait pas pu prendre sa carte électorale, dites donc. C'est surprenant quand même, chez elle, elle n'a pas pu être distribuée. Oh, c'est surprenant, dites donc ! Et elle habite La Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

Monsieur Macé, la conseillère générale habite La Garenne-Colombes, absolument. On vous donnera l'adresse.

**M. Macé**

À quelle adresse ? Est-ce que vous voulez préciser, comme vous avez l'air de bien la connaître ? Elle habite à quelle adresse ?

**M. le Maire**

Je ne vais jamais chez elle, mais je pense qu'elle habite dans le quartier des... ?

**M<sup>me</sup> Raimbault**

Gustave-Rey

**M. le Maire**

Gustave-Rey, voilà ! Rue Gustave-Rey.

**M. Macé**

Rue Gustave-Rey. Ah, d'accord !

**M. le Maire**

Très bien. Vous ferez votre triangulation ! Parfait.

Votre calculage ! (*Rires.*)

## V - Divers

### 5.1- Décisions.

N°2013/001 : Marché à procédure adaptée relatif à la réception des vœux du Maire à la population 2013 : location de barnums et de matériel de réception et prestation de service d'éclairage, de sonorisation et de vidéo.

N°2013/002 : Marché à procédure adaptée relatif à la restauration de l'orgue de l'église Saint-Urbain - choix d'un facteur d'orgue.

N°2013/003 : Contrat avec l'association « la boîte à musiques » relatif à un concert prévu le vendredi 11 janvier 2013 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.

N°2013/004 : Contrat avec l'association « Connaissance de l'Art Contemporain » relatif à un cycle de conférences sur l'art contemporain prévues au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.

N°2013/005 : Contrat avec « La Compagnie la Dandinière » relatif à l'organisation d'un spectacle jeune public prévu le dimanche 27 janvier 2013 à la médiathèque municipale.

N°2013/006 : Contrat avec « La Compagnie la Dandinière » relatif à l'organisation d'un spectacle jeune public prévu le dimanche 10 février 2013 à la médiathèque municipale.

N°2013/007 : Contrat avec M. Jean-Pierre Valentin relatif à la programmation d'une conférence audiovisuelle en deux séances prévues le vendredi 26 avril 2013 à la médiathèque municipale.

N°2013/008 : Contrat avec M. Bernard Trout relatif à la programmation d'un cycle de conférences débat prévues dans le cadre du ciné club à la médiathèque municipale.

N°2013/009 : Marché à procédure adaptée relatif à la mission d'assistance pour la désignation d'un ou de plusieurs assistants à maîtrise d'ouvrage / conducteurs d'opérations en vue de l'aménagement de la ZAC des Champs-Philippe.

N°2013/010 : Marché à procédure adaptée relatif à la mission de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage - contrôle technique.

N°2013/011 : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'entretien et d'aménagement des voies communales à La Garenne-Colombes.

N°2013/012 : Contrat avec la SARL AED (Artistes En Direct) relatif à la prestation de disc-jockey prévue le 18 janvier 2013 lors de la réception des vœux au personnel communal.



- N°2013/013 : Marché à procédure adaptée relatif à la réception des vœux du Maire au personnel 2013 : prestation de service de décoration intérieure, d'éclairage et de sonorisation du gymnase Pierre Denis.
- N°2013/014 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de tapis de fleurs pour l'été 2013.
- N°2013/015 : Contrat avec l'association « la Triple Croche » relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 27 mars 2013 à la médiathèque municipale.
- N°2013/016 : Contrat avec « la compagnie de la Dandinière » relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 20 février 2013 à la médiathèque municipale.
- N°2013/017 : Contrat avec la SARL "Mac productions" relatif à un concert prévu le vendredi 8 février 2013 à la médiathèque municipale.
- N°2013/018 : Contrat d'entretien d'extracteur VMC (type P2) avec la société ISS Hygiène et prévention pour l'immeuble sis 30-32, rue Jean Bonal à La Garenne-Colombes.
- N°2013/019 : Convention avec l'association « les 5a7sensoriels » relative à la mise à disposition du Mastaba 1, le lundi 11 février 2013.
- N°2013/020 : Attribution d'une concession funéraire n°18032.
- N°2013/021 : Attribution d'une concession funéraire n°18024.
- N°2013/022 : Attribution d'une concession funéraire n°18022.
- N°2013/023 : Attribution d'une concession funéraire n°18016.
- N°2013/024 : Attribution d'une concession funéraire n°18014.
- N°2013/025 : Attribution d'une concession funéraire n°18035.
- N°2013/026 : Attribution d'une concession funéraire n°18028.
- N°2013/027 : Attribution d'une concession funéraire n°18030.
- N°2013/028 : Attribution d'une concession funéraire n°18029.
- N°2013/029 : Attribution d'une concession funéraire n°18013.
- N°2013/030 : Attribution d'une concession funéraire n°18020.
- N°2013/031 : Attribution d'une concession funéraire n°18031.
- N°2013/032 : Attribution d'une concession funéraire n°18027.
- N°2013/033 : Attribution d'une concession funéraire n°18015.
- N°2013/034 : Attribution d'une concession funéraire n°18025.
- N°2013/035 : Attribution d'une concession funéraire n°18018.
- N°2013/036 : Attribution d'une concession funéraire n°18036.
- N°2013/037 : Attribution d'une concession funéraire n°18026.
- N°2013/038 : Attribution d'une concession funéraire n°18023.
- N°2013/039 : Attribution d'une concession funéraire n°18019.
- N°2013/040 : Attribution d'une concession funéraire n°18012.
- N°2013/041 : Attribution d'une concession funéraire n°18034.
- N°2013/042 : Contrat avec l'Institut de Pratiques Philosophiques relatif à la programmation de petits-déjeuners philosophiques prévus à la médiathèque municipale les samedis 16 février, 23 mars, 20 avril, 18 mai et 15 juin 2013.
- N°2013/043 : Contrat avec l'ensemble vocal Curva Via relatif à un concert prévu le vendredi 15 février 2013 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.
- N°2013/044 : Attribution d'une concession funéraire n°18033.
- N°2013/045 : Attribution d'une concession funéraire n°18011.
- N°2013/046 : Attribution d'une concession funéraire n°18021.
- N°2013/047 : Avenant au contrat de maintenance n°201000361 passé avec la société Opéris relatif au changement d'appellation du produit « le livre foncier ».
- N°2013/048 : Convention relative à la mise à disposition du centre de vacances de La Garenne-Colombes situé à Houlgate, à titre onéreux, au profit du conservatoire de musique de La Garenne-Colombes.
- N°2013/049 : Attribution d'une concession funéraire n°18039.
- N°2013/050 : Attribution d'une concession funéraire n°18017.

N°2013/051 : Attribution d'une concession funéraire n°18037.

N°2013/052 : Attribution d'une concession funéraire n°18038.

N°2013/053 : Contrat avec l'association « Musique Mécanique » relatif à la programmation d'une prestation musicale à l'orgue de barbarie prévue le dimanche 24 mars 2013, place de la Liberté.

N°2013/054 : Contrat avec l'association « raconte-moi autrefois » relatif à l'exposition d'une épicerie publicitaire dite ancienne prévue le dimanche 24 mars 2013, place de la Liberté.

**M. le Maire**

Très bien, avez-vous des questions sur les décisions du Maire ?

Je suis désolé de parler comme cela, à la troisième personne. Je n'ai pas l'habitude, mais c'est le nom, c'est ainsi, ce sont les « décisions du Maire ».

Y a-t-il des remarques, sur les décisions du Maire ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

Donnez-moi le numéro parce que cela m'ira...

**M. Conway**

C'est sur la décision numéro 9, sur le MAPA, pour la mission d'assistance pour la désignation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il n'y a eu qu'une entreprise qui a répondu : Egis Conseil. Je voulais savoir si elle était déjà intervenue du temps où la SEM était active sur la ZAC des Champs-Philippe ou quelle expérience elle a dans ce domaine-là.

**M. le Maire**

Je ne sais pas vous répondre, je vous répondrai secondairement.

Monsieur Hervo, vous voulez... ?

**M. Hervo**

Non, Egis Conseil n'était jamais intervenue, ni de près ni de loin, sur la ZAC auparavant. Quant à Egis Conseil, c'est une des sociétés très réputées pour bien connaître les problématiques de management de projet. C'est pourquoi elle a... C'est sans doute pourquoi elle a répondu. Elle avait les qualités qui étaient celles qu'on avait requises dans notre cahier des charges et elle est en train de travailler à l'établissement des cahiers des charges qui vont nous permettre de consulter et de choisir des assistants maîtres d'ouvrage pour la suite des opérations.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

D'autres questions ? Non. Bon, très bien. Je vous remercie beaucoup.

**5.2 - Questions orales.**

**M. le Maire**

Les questions orales sont au nombre de deux. Dites donc, cela ne va pas fort !

Monsieur Macé, vous en avez deux. Heureusement que vous êtes là, Monsieur Macé, parce que, là, sinon, on s'ennuierait !

**M. Macé**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors du dernier Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération SEM Défense regroupant les Villes de Courbevoie et de Puteaux, son président a annoncé qu'une étude allait être réalisée sur l'extension du périmètre de la commune de La Garenne-Colombes.

Je vous demande d'indiquer aux membres du Conseil Municipal si vous êtes au courant du lancement de cette étude.

Si oui, pourquoi aucune information n'a-t-elle été donnée aux membres du Conseil Municipal ? De quelle manière les services municipaux, et ensuite les élus, vont-ils être associés aux différentes étapes de cette étude ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Question orale adressée le 12 février 2013 et ne pouvant faire l'objet de débat, conformément au Règlement intérieur du Conseil Municipal.

**M. le Maire**

Très bien, donc réponse adressée le 14 février à la question orale de Monsieur...

**M. Macé**

Lue.

**M. le Maire**

Adressée. Je vous adresse.

**M. Macé**

Ah, oui, vous m'adressez !

**M. le Maire**

Monsieur Macé, effectivement, la Communauté d'agglomération SEM Défense vient de proposer aux Villes de La Garenne-Colombes et de Bois-Colombes de travailler à éventuellement les rejoindre. Cette communauté nous a sollicités pour réaliser une étude financière sur ce nouveau périmètre, comme cela se fait habituellement dans ces cas. Les administrations des communes respectives se sont rencontrées il y a quelques jours pour commencer à y travailler. Tout le monde est à la recherche du partenaire qui réalisera l'étude.

Autrement dit, il n'y a, à l'heure actuelle, aucun engagement de notre part. Nous sommes simplement en phase exploratoire. Je vous en dirai évidemment plus, si le débat avait à évoluer.

Je vous remercie.

Le point suivant, Monsieur Macé, c'est toujours vous.

**M. Macé**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 27 mai 1943, le Conseil National de la Résistance, il y a près de 70 ans, se réunissait pour la première fois sous la présidence de Jean Moulin, délégué du général de Gaulle, afin d'unifier les différents mouvements de la Résistance. Le Conseil National de la Résistance charge un comité général d'étude de préparer une plateforme politique pour la France d'après la libération. Le programme du Conseil National de la Résistance stipule notamment :

- le rétablissement de la démocratie la plus large, en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel,
- la pleine liberté de penser, de conscience et d'expression,
- un plan complet de Sécurité Sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours.

Afin de commémorer dignement cet anniversaire, les élus de gauche du Conseil Municipal proposent qu'une plaque commémorative soit apposée sur le monument de la Seconde Guerre mondiale, place du Souvenir-Français, ex-place Jean-Baillet.

Je vous remercie pour votre réponse.

Cette question orale a été adressée le 12 février 2013 et ne peut faire l'objet de débat, conformément au Règlement intérieur du Conseil Municipal.

**M. le Maire**

Je vous remercie de cette proposition visant à honorer un grand homme qui a permis, avec tous ceux qui ont combattu l'ennemi nazi, que nous soyons tous ici aujourd'hui libres.

Comme vous le savez, nous sommes très attachés, à La Garenne-Colombes, au devoir de mémoire, notamment au devoir de mémoire qui concerne cette période terrible de notre Histoire. C'est, par exemple, la raison pour laquelle l'école Marsault porte le nom d'un médecin garennois extraordinairement courageux qui risqua sa vie pour sauver celle d'un père de famille devant être déporté, acceptant lui-même d'être déporté pour éviter à ce dernier de l'être.

C'est aussi la raison pour laquelle nous avons posé une plaque commémorative à l'école Renan pour honorer le petit Jean Navon qui, à 9 ans, avec sa sœur, sa mère et son père, fut déporté dans les camps et ne revint pas.

C'est aussi pour la même raison que nous avons baptisé, il y a quelques années, la place Yeo-Thomas en face de l'école maternelle Renan, qui porte le nom d'un valeureux officier qui participa à la Résistance française, garennois lui-même et dont la famille habite encore à La Garenne-Colombes.

Ou, enfin, que l'immeuble au 34, rue du Château, rend hommage au bombardier américain Pat Hand qui fut abattu au-dessus de La Garenne-Colombes.

Pour la Municipalité, vous l'avez compris, nourrir la mémoire n'est pas qu'un devoir, c'est une volonté impérieuse, une obligation morale pour ne pas oublier nos martyrs ; ces martyrs, ces héros qui sont l'Histoire de notre ville, comme ils sont évidemment l'Histoire de notre pays.

On le sait, ce souvenir du passé permet de construire le futur. Aussi, allons-nous évoquer, Monsieur Macé, les moyens de cultiver ce passé avec nos associations patriotiques.

Je vous remercie.

Le Conseil Municipal est donc terminé et je vous donne rendez-vous la prochaine fois. Et je vous transmettrai la date, dès que je l'aurais.

Merci beaucoup.

*La séance est levée à 21 heures 20.*